



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

OP 7(b)

Candidats des provinces

OP 7b Candidats des provinces

Date plus récente des changements: 2003-11-21

Mises à jour du chapitre

1	Objet du sous-chapitre	1
2	Objectifs du programme	2
3	Loi et Règlements	3
3.1	Formulaires requis	3
4	Pouvoirs délégués	4
5	Politique ministérielle	5
6	Définitions	6
6.1	« Proposition d'investissement passif » [cf. PNP]	6
6.2	Certificat de désignation des provinces	6
7	Traitement des candidats des provinces	7
7.1	Formulaires requis	7
7.2	Rôles et responsabilités	7
7.3	Réception du certificat de désignation des provinces	7
7.4	Réception de la demande d'immigration	7
7.5	Traitement de la demande	7
7.6	Refus de la demande	7
8	Codage des candidats des provinces	9
Appendix A - Coordonnées du Programme des candidats des provinces aux missions		A-1
Appendix B - Coordonnées des provinces pour le Programme de candidats des provinces		A-6

Mises à jour du chapitre

Liste par date:

Date: 2003-11-21

Des modifications ont été apportées aux Appendice A et Appendice B du OP 7b - Candidats des provinces.

2003-08-01

Des modifications mineures ont été apportées aux coordonnées à l'appendice B du chapitre OP 7b.

1 Objet du sous-chapitre

Note : Ce chapitre se divise en deux sous-chapitres : OP7(a) – Travailleurs qualifiés du Québec – et OP7(b) – Candidats de la province

Le Canada a conclu des accords bilatéraux avec plusieurs provinces (voir l'Appendice B pour connaître le nom des personnes-ressources du programme) afin de permettre à ces provinces de désigner un nombre limité de candidats pour devenir des résidents permanents selon l'évaluation de la province quant à leur capacité à contribuer à la croissance et au développement économiques de cette province.

Ce sous-chapitre explique en quoi consiste la Catégorie des candidats des provinces et la façon de traiter les demandes des candidats.

2 Objectifs du programme

La Catégorie des candidats des provinces vise à permettre aux provinces de soutenir l'immigration de personnes qui ont exprimé leur désir de s'établir sur leur territoire et qui pourront, selon la province, contribuer à son développement et à sa prospérité économiques ainsi qu'à ceux du Canada.

Les dispositions réglementaires excluent de la Catégorie des candidats des provinces tout demandeur dont des preuves semblent indiquer qu'il a participé ou a l'intention de participer à un plan passif d'investissement. Comme décrit dans le Règlement, cette situation fait référence aux cas où l'étranger investit en sachant que l'investissement facilitera ou entraînera sa désignation et son immigration au Canada. Cette disposition vise à éviter que le Programme de candidats des provinces ne nuise au Programme fédéral d'immigration des investisseurs.

3 Loi et Règlements

Sélection d'un membre de la catégorie d'immigration économique : L12(2)

Accords fédéraux-provinciaux : L8

Catégorie des candidats des provinces : R87(1)-(8)

3.1 Formulaires requis

Les formulaires requis sont listés dans le tableau suivant.

Nom du formulaire	Numéro du formulaire
Demande de résidence permanente	IMM 0008FGEN
Annexe 4 - Immigration économique - Candidats des provinces	IMM 0008Fann4

4 Pouvoirs délégués

Nil.

5 Politique ministérielle

Les règles relatives aux candidats des provinces visent à reconnaître que les gouvernements provinciaux sont les mieux placés pour déterminer les besoins économiques spécifiques de leurs provinces en matière d'immigration. Les agents d'immigration peuvent présumer qu'un candidat désigné par une province a l'intention, selon l'opinion des représentants de la province, de s'établir dans cette province et a de fortes chances de réussir son établissement économique au Canada. Toutefois, il se peut, lors du traitement du demandeur, que l'agent d'immigration prenne connaissance de renseignements pouvant remettre ces suppositions en question. Dans ces cas-là, l'agent d'immigration peut, en bout de ligne, refuser de délivrer un visa au candidat de la province. Les refus relatifs aux candidats des provinces sont discutés plus en détail ci-dessous.

6 Définitions

6.1 « Proposition d'investissement passif » [cf. PNP]

Il s'agit d'une proposition d'investissement par un étranger dont l'un des objectifs est de faciliter ou d'entraîner la désignation de l'étranger par la province, et l'immigration autorisée de l'étranger au Canada. Parmi les caractéristiques d'une telle proposition, on compte :

- l'étranger n'aura pas de responsabilités actives, courantes ni directes dans la gestion ou l'exploitation de l'entreprise financée; ou
- les conditions d'investissement comprennent une option de rachat susceptible d'exercice après une période de temps donnée.

6.2 Certificat de désignation des provinces

Il s'agit d'un certificat délivré par le gouvernement d'une province à un candidat qui souhaite résider dans la province en question, au titre de l'accord concernant les candidats des provinces. La documentation est directement acheminée de la province à la mission. Elle ne doit pas être acheminée par l'entremise du demandeur ni de tout agent travaillant pour le compte du demandeur.

7 Traitement des candidats des provinces

7.1 Formulaires requis

Les candidats des provinces rempliront la demande IMM 0008FGEN et l'IMM 0008Fann4 qui l'accompagne.

7.2 Rôles et responsabilités

Les provinces ont le pouvoir et la responsabilité d'établir leurs propres critères pour désigner les candidats tandis que le gouvernement fédéral conserve la responsabilité d'appliquer les critères d'admissibilité et de prendre les décisions finales en matière de sélection, tel que décrit dans les dispositions réglementaires.

7.3 Réception du certificat de désignation des provinces

Lorsqu'une personne est désignée par la province aux fins de sélection dans la Catégorie des candidats des provinces, la province envoie le certificat de désignation directement au poste à l'étranger.

7.4 Réception de la demande d'immigration

Certaines provinces demanderont au demandeur de remplir la demande d'immigration et de l'envoyer directement à la mission à l'étranger; d'autres provinces peuvent choisir d'aider le candidat à remplir sa demande et envoyer la demande du candidat en son nom.

Dans chacune de ces situations, la mission établira un dossier lorsque le certificat et la demande de désignation ont été reçus; le dossier fera ensuite l'objet du traitement habituel.

7.5 Traitement de la demande

Lorsqu'une personne est désignée conformément à la Catégorie des candidats des provinces, l'agent doit émettre des directives médicales et suivre les procédures habituelles de contrôle sécuritaire.

Lorsque le candidat satisfait à toutes les exigences, l'agent poursuivra ses démarches en vue de délivrer le visa de résident permanent.

7.6 Refus de la demande

Il y a trois bases sur lesquelles un candidat d'une province qui satisfait à toutes les conditions d'admissibilité prévues dans la loi peut se voir refuser un visa :

- l'agent a des raisons de croire que le demandeur n'a pas l'intention de vivre dans la province qui l'a désigné;

OP 7b Candidats des provinces

- l'agent a des raisons de croire que le demandeur ne pourra vraisemblablement pas réussir son établissement économique au Canada;
- l'agent a des raisons de croire que le demandeur participe ou a l'intention de participer à un plan d'investissement passif lié à l'immigration, comme défini ci-dessus de même que dans le Règlement.

Dans chaque cas, l'agent doit disposer d'une preuve pour appuyer sa conviction et renverser les présomptions implicites à la désignation de la province. Chaque accord portant sur la désignation des candidats des provinces oblige l'agent d'immigration à consulter un agent de la province désignée concernant l'intention de refuser, et ce, avant que le refus ne soit prononcé (voir l'Appendice B pour obtenir les coordonnées des personnes-ressources des provinces). Si l'agent, après consultation avec la province, a toujours l'intention de refuser la demande, le Règlement requiert qu'un second agent confirme la décision de refuser avant qu'elle ne puisse devenir officielle. Le nom des deux agents doit être clairement indiqué dans le dossier officiel.

8 Codage des candidats des provinces

Le codage inapproprié des candidats des provinces a eu un impact négatif sur notre capacité à évaluer le succès du programme. Les deux problèmes les plus récurrents sont les suivants :

- Bien que les provinces aient des raisons différentes de désigner des personnes (certaines sont désignées en raison de leur qualification professionnelle, d'autres en raison de leur sens aigu des affaires et d'autres encore en raison de leur volonté de s'établir dans des régions sous-peuplées), **tous** les candidats des provinces doivent être considérés comme étant des membres de la Catégorie des travailleurs qualifiés aux fins du codage fédéral. Dans le passé, certains agents ont incorrectement codé les candidats des provinces ayant des compétences en affaires comme entrepreneurs ou travailleurs autonomes, par exemple.
- La province de désignation doit toujours être correctement codée et ce code ne doit pas être changé durant le processus d'établissement. Il y a eu plusieurs cas où les candidats des provinces désignés par une province indiquaient lors de leur établissement qu'ils devaient s'installer dans une autre province et où l'agent d'immigration a décidé lui-même de changer la province de désignation dans le dossier, et ce, même dans des cas où la nouvelle province n'avait pas d'accord portant sur la désignation des provinces. Dans la plupart de ces cas, on a constaté que les nouveaux résidents permanents visitaient simplement des amis ou de la famille alors qu'ils étaient en route vers leur nouvelle province de résidence et que la plupart finissaient par relever de la province qui les avait désignés et s'y établissaient.

Appendice A Coordonnées du Programme des candidats des provinces aux missions

Note : Ces noms peuvent changer.

NOM

BUREAU

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

Guy Lafond Abidjan 011-225-20-30-07-00 011-225-20-30-07-25
Kathleen Nectoux Abu Dhabi 011-971-2407-1350 011-971-2407-1395
Xochi Bryan Accra 011-233-21-228-555 / 011-233-21-773-791 011-233-21-778-680
Umit Ozguc (DIO) Ankara 011-90-312-459-9264 011-90-312-459-9277
Georges Ménard Bangkok 011-66-2-636-0540 poste 3405 011-66-2-636-0567
Peter Christensen Beijing 011-86-10-6532-3536 poste 3420 011-86-10-6532-1684
Peter Lancefield Belgrade 011-381-11-306-3014 011-381-11-306-3040
Margarita Rodriguez Berlin 011-49-30-20-31-2416 011-49-30-20-31-2134
Jean Pierre Cliché Bogata 011-57-1-657-9833 011-57-1-657-9914

OP 7b Candidats des provinces

Shelley Duffin Bucharest 011-40-21-307-5017 011-40-21-307-5014
Juana Leschziner Buenos Aires 011-54-11-4808-1000, poste 3403 011-54-11-4808-1014
Nora Egan Buffalo (716) 858-9584
Robin Oprean Manitoba/N.-B./Î.-P.-É. 1 (716) 858-9530 1 (716) 852-2477
Lisa Holliday Sask./T.-N. 1 (716) 858-9548 1 (716) 852-2477
Hal Watson C.-B. 1 (716) 858-9530 1 (716) 852-2477
Pat Fitzgerald Ab 1-716-858-9525 1-716-852-2477
Holly Edwards Le Caire 011-202-794-3110 011-202-974-4224
Normand Racicot Colombo 011-94-11-269-5841 011-94-11-268-7815
Stephan Stebelsky Damascus 011-963-11-611-6692 011-963-11-611-8034
Philip Lupul Detroit 1-313-446-4740 1-313-567-2125

OP 7b Candidats des provinces

Alcia Simms Guatemala (502) 363-4348 (502) 363-3914
Nesta Scott La Havane 011-53-7-204-2516 poste 3801 011-53-7-204-1069
Pierre St-Germain Hong Kong 011-852-2847-7547 011-852-2847-7493
Niall Cronin Islamabad 011-(92-51)227-9100 poste 3402 011-(92-51)227-9113
Cyril Joseph Kingston 1-876-511-3420 1-876-511-3492
Tracey Van Sickle Kiev 011-380-44-464-1144 011-380-44-464-1130
Craig Dundas Lima 011-51-1-444-4015 poste 3806 011-51-1-242-2567
Neil Alexander Los Angeles 1-213-346-2738 1-213-625-7154
Isabelle-Sophie Dufour Londres 011-44-207-258-6470 011-44-207-258-6609
René Côté Manille (63-2) 857-9075 (63-2) 843-1094/1096
Mark Giralt Mexico 011-5-255-5724 011-5-255-7983

OP 7b Candidats des provinces

Robert Stevenson Moscou 011-7-095-105-6083 011-7-095-105-6092
Anna Mae Grigg Nairobi 011-254-20-366-3000 011-254-20-366-3914
Jacinthe Roberge-Binovec New Delhi 011-91-11-2687-6500 011-91-11-2688-6736
Robert Romano New York 1-212-596-1731 1-212-596-1791
Mark Parant / Céline Villemure Paris 011-33-1-44-43-24-06 / 011-33-1-44-43-2420 011-33-1-44-43-29-93
Dominik Viel-Leblanc Port-au-Prince 011-509-298-3047 011-509-298-3008
Carol Turner Port of Spain 1-868-622-6232, poste 3410 1-868-628-2619
Theresa Bason (DIO) Pretoria 011-27-12-422-3034 011-27-12-422-3053
Serge Drapeau Rabat 011-212-3768-7400 011-212-3768-7447
Kate O'Brien / Gail Murphy / Linda Gagné Rome 011-39-06-44598-2400 / 0011-39-06-44598-2436 / 011-39-06-44598-2401 011-39-06-44598-2905 / 011-39-06-44598-2906
Walter Domingos Sao Paulo 011-55-11-5509-4305 / 011-55-11-5509-4331 011-55-11-5509-4262

OP 7b Candidats des provinces

Bill Hawke Seattle 1-206-770-4089 1-206-441-7838
Moonho Lee Seoul 011-82-2-3455-6044 011-82-2-776-0974
Melanie Koenderman / Pauline Koh Singapore 011-65-6325-3235 / 011-65-6325-3300 011-65-6325-3291 / 011-65-6325-3202
Catherine Bailey / Jenelle McGlone Sydney 011-61-2-9364-3018 011-61-2-9364-3099
John MacDonald Tapei 011-886-2-2544-3400 011-886-2-2544-3594
Tim Bowman Tehran 011-98-21-873-2623 011-98-21-875-7054
Anne-Dinah Goldfein-Weiss Tel Aviv 011-972-3-636-3318 011-972-3-636-3384
Tunis 011-216-71-104-001 011-216-71-104-194
Roswitha Diehl-MacLean Vienne 011-43-1-531-38-3402 011-43-1-531-38-3911
Paul Trueman Varsovie 011-48-22-584-3143 011-48-22-584-3194

OP 7b Candidats des provinces

Appendice B Coordonnées des provinces pour le Programme de candidats des provinces

Note : Les noms individuels sont réservés à l'usage du personnel de CIC seulement. Les enquêtes publiques doivent être adressées au site Web ou à l'adresse postale appropriés.

OP 7b Candidats des provinces

Province	Coordonnées
Colombie-Britannique	<p>Joe Kenney Manager, BC Provincial Nominee Program. PO Box 9214 Stn Prov 2nd Floor, 800 Johnson St. Victoria, BC V8W 9J1 Tél. : (250) 387-2190 Téléc. : (250) 387-3725 Courriel : joe.kenney@gems3.gov.bc.ca Site Web : www.mcaws.gov.bc.ca/amip/pnp/</p>
Alberta	<p>Larry Pana, Director Economic Immigration Alberta Economic Development 4th Floor Commerce Place 10155-102 Street Edmonton, Alberta T5J 4L6 Tél. : (780) 427-6764 Téléc. : (780) 427-6560 Courriel : Larry.Pana@gov.ab.ca Site Web : www.alberta-canada.com/pnp/</p>
Saskatchewan	<p>Eric Johansen Director Saskatchewan Immigration Branch Government Relations and Aboriginal Affairs 2nd Floor – 1919 Saskatchewan Drive Regina SK S4P 3V7 Telephone: 306-787-6356 Fax: 306-798-0713 Email: ejohansen@graa.gov.sk.ca Site Web : www.immigrationsask.gov.sk.ca/</p>
Yukon	<p>Bob Snyder Business Development and Immigration Department of Economic Development Suite 212-212 Main Street Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 C.P. 2703 Tél. : (867) 667-3014 Téléc. : (867) 667-8601 Courriel : bob.snyder@gov.yk.ca Site Web : http://www.economicdevelopment.gov.yk.ca/</p>

OP 7b Candidats des provinces

Manitoba	<p>Michael Scott Program Officer Immigration Promotion & Recruitment Branch, Labour and Immigration Manitoba 9th Floor, 213 Notre Dame Avenue Winnipeg, Manitoba Canada R3B 1N3 Tél. : (204) 945-0376 Téléc. : (204) 948-2256 Courriel : miscott@gov.mb.ca Site Web : www.gov.mb.ca/labour/immigrate/english/immigration/1.html</p>
Nouveau-Brunswick	<p>Beverly Woznow Executive Manager, Investment and Immigration Business New Brunswick PO Box 6000 Fredericton, New Brunswick E3B 5H1 Tél. : (506) 453-8625 Téléc. : (506) 453-3990 Courriel : beverly.woznow@gnb.ca Site Web : www.gnb.ca/immigration/francais/index.htm</p>
Terre-Neuve	<p>Debbie Sheppard, Manager, Investment Department of Industry, Trade and Rural Development PO Box 8700 St. John's, Newfoundland A1B 4J6 Tél. : (709) 729-6064 Téléc. : (709) 729-3208 Courriel : dsheppard@gov.nl.ca Site Web : http://www.nlbusiness.ca/</p>
Île-du-Prince-Édouard	<p>Beverly McQuillan Project Officer 94 Euston St 2nd Floor Charlottetown, PEI C1A 1W4 Tél. : (902) 894-0351 Téléc. : (902)368-5886 Courriel : bamcquil@gov.pe.ca Site Web : www.gov.pe.ca/infopei/Business,_Technology_and_Immigration/Immigration/PEI_Nominee_Program/</p>

OP 7b Candidats des provinces

Nouvelle-Écosse	Frances Wolfe Provincial Nominee Program The Office of Economic Development World Trade and Convention Centre 1800 Argyle St. P.O. Box 519 Halifax, Nova Scotia B3J 2R7 Tel: (902) 424-6864 Courriel : wolfefm@gov.ns.ca Nova Scotia : www.gov.ns.ca/econ/nsnp/
-----------------	--